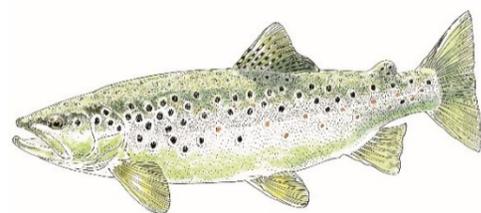
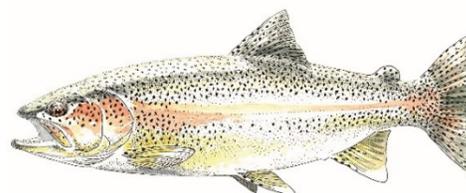


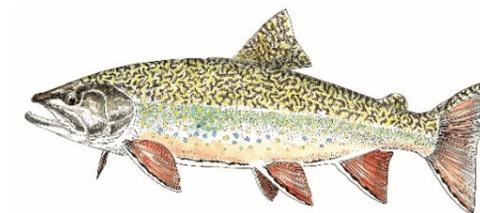
CALENDRIER DES LACHERS DE TRUITES EN COURS D'EAU SAISON 2020



Truite fario (TRF)



Truite arc-en-ciel (TAC)



Saumon de fontaine (SDF)

NB : EN RAISON DES NIVEAUX D'EAU TROP IMPORTANTS SUR CERTAINES RIVIERES, QUELQUES LACHERS PREVUS A L'OUVERTURE ONT ETE REPORTES OU MODIFIES. LES INFORMATIONS EN ROUGE SUR CE CALENDRIER CORRESPONDENT AUX MODIFICATIONS EFFECTUEES PAR RAPPORT AU CALENDRIER INITIAL.

Cours d'eau	Catégorie piscicole	Secteurs	AAPPMA	Quantités	Observations	Espèces
SECTEUR NORD						
Le Curé	2 ^{ème}	Bouhet	Carpe Aunisienne	150 kg	100 kg à l'ouverture + 50 kg semaine 12.	TAC
Canal de Marans à La Rochelle		De l'école de voile de Marans aux Ecluses d'Andilly	Gaule Marandaise	150 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
		Andilly	Gardon Rochelais	50 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
Canal de La Moulinette		Rompsay		50 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
La Gères		Villeneuve-les-Salines (La Rochelle)	Gardon Aigrefeuillais	75 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TAC, TRF, SDF
Le Virson		Saint-Germain-de-Marencennes, lieu-dit « Tric-Trac »		290 kg	80 kg à l'ouverture et 3 x 70 kg semaines 12, 14 et 16	
		Aigrefeuille d'Aunis (Aval du Lac de Frace, près du parking du lac)		40 kg	Le lâcher de 40 kg prévu à l'ouverture sur ce ruisseau sera réalisé au petit Lac de Frace	
SECTEUR EST						
La Boutonne	1 ^{ère}	De Dampierre/Boutonne à Nuailé/Boutonne.	Vairon Boutonnais	900 kg	200 kg de TRF à l'ouverture + 300 kg semaine 13 (200 kg de TAC et 100 kg de TRF) + 300 kg semaine 15 (200 kg de TAC et 100 kg de TRF) + 100 kg semaine 17 (TAC).	TRF, TAC
		De Nuailé/Boutonne à St-Jean d'Angély (pont du Faubourg Taillebourg), Canal St-Eutrope compris	Pêcheurs Angériens	800 kg	600 kg à l'ouverture + 200 kg semaine 13.	TRF
	Aire de loisirs d'Antezant	210 kg		3 x 70 kg semaines 14, 16 et 18.	TAC, SDF	
	2 ^{ème}	Saint-Jean d'Angély : du Quai St-Jacques jusqu'au pont de l'autoroute face à La Sablière (commune de Ternant)		200 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TAC
La Nie	1 ^{ère}	Entre Saint-Martin-de-Juillers (lieu-dit l'Epervier) et Saint-Jean-d'Angély	Truite des Touches	100 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TRF, SDF
		Loiré-sur-Nie		20 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TRF
L'Antenne		De Cressé à l'ouvrage de Bagnizeau	Gaule Mathalienne	750 kg	350 kg à l'ouverture + 200 kg semaine 13 + 200 kg semaine 16.	TRF, TAC
Le Briou		De l'ouvrage de Bagnizeau au Seure		490 kg	350 kg à l'ouverture + 140 kg semaine 15.	TAC, TRF, SDF
Autres affluents de l'Antenne	De Saint-Ouen-La-Thène à Prignac	160 kg		100 kg à l'ouverture + 60 kg semaine 15.		
		La Saudrenne, la Gravouse, la Veine-Froide, le Dandelot, l'Auriou, le Migron et le bras de l'Archère (Vieille Antenne) au Seure.				
SECTEUR OUEST						
La Seudre	2 ^{ème}	La Foye (Cravans), le pont de St-André-de-Lidon, les Châtelards et Chanteloube (Meursac), Charleateau et l'Ile (Corme-Ecluse), Trois-Doux (St-Romain-de-Benêt) et La Jacqueline (Le Chay).	Seudre-Atlantique	500 kg	Le lâcher de 250 kg prévu à l'ouverture est reporté semaine 13. Le 2 ^{ème} lâcher de 250 kg sera réalisé en avril (semaine à préciser).	TAC, TRF
Canal Charente-Seudre		Port du Lindron à Marennes	Gaule Marennaise	450 kg	250 kg à l'ouverture + 200 kg semaine 13.	TAC
La Trézence		De Migré à Puyrolland	Gardon Boutonnais	450 kg	Le lâcher de 250 kg prévu à l'ouverture semaine 11 est repoussé d'au moins 1 semaine. 100 kg semaine 13 + 100 kg semaine 15	TAC, TRF, SDF
La Soie		Chantemerle-sur-la-Soie				
SECTEUR CENTRE						
Le Bramerit	1 ^{ère}	Du pont du Lieu-dit Chez Ferret au pont de la RD 114 (St-Savinien)	Mouche de St-Savinien	380 kg	80 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 100 kg semaines 13 et 15 + 2 lâchers de 50 kg semaines 17 et 19.	TRF, TAC, SDF
	2 ^{ème}	Aval pont de la RD 114 (St-Savinien)		20 kg	1 lâcher à l'ouverture.	
Le Coran	1 ^{ère}	De Saint-Bris-des Bois à la confluence avec la Charente	Pêcheurs Saintongeais	650 kg	350 kg à l'ouverture + 150 kg semaine 13 + 150 kg semaine 15.	TRF
		Des Bujoliers à Saint-Sauvant		150 kg	2 x 75 kg semaines 17 et 19.	

Cours d'eau	Catégorie piscicole	Secteurs	AAPPMA	Quantités	Observations	Espèces
SECTEUR CENTRE						
Le Bourru	2 ^{ème}	Lieu-dit Bourru, entre RN 141 et RD 24	Pêcheurs Saintongeais	60 kg	40 kg à l'ouverture + 20 kg semaine 13.	TAC
L'Arnoult		Luchat – La Clisse		100 kg	50 kg à l'ouverture + 50 kg semaine 13.	
SECTEUR SUD						
La Seugne	2 ^{ème}	Lieu-dit « Le Coudinier » (Mosnac)	Pêcheurs d'Anguilles de la Seugne	30 kg	1 lâcher repoussé d'au moins 2 semaines après l'ouverture	TAC
		Fléac-sur-Seugne		40 kg	1 lâcher repoussé d'au moins 2 semaines après l'ouverture	
		Pons centre		100 kg	1 lâcher repoussé d'au moins 2 semaines après l'ouverture	
		Lieu-dit « Château-Renaud » (Bougneau)		50 kg	1 lâcher repoussé d'au moins 2 semaines après l'ouverture	
		Lieu-dit « Auvignac » (Montils)		50 kg	1 lâcher repoussé d'au moins 2 semaines après l'ouverture	
		Entre les lieux-dits « Les Furnes » et Jarlac sur le bras de Seugne dit « l'Etier des Terres ou Etier de Jarlac » (Montils)		80 kg	1 lâcher repoussé d'au moins 2 semaines après l'ouverture	
		Lieu-dit « Le Moulin de Rabaine » (La Jard)		20 kg	1 lâcher repoussé d'au moins 2 semaines après l'ouverture	
		Lieu-dit « Courcion » (Berneuill)		40 kg	1 lâcher repoussé d'au moins 2 semaines après l'ouverture	
		Lieu-dit « le Gué de Marraud » sur le bras de Seugne dit « l'Etier de Courpignac » (Les Gonds)		40 kg	1 lâcher repoussé d'au moins 2 semaines après l'ouverture	
La Maine	1 ^{ère}	3 secteurs : Le Moulin d'Isaac, le Pont de Tende et Chez Tardi (Clion/Seugne).	Gaule Jonzacaise	400 kg	<u>150 kg à l'ouverture de St-Hilaire-du-Bois jusqu'à la laiterie du lieu-dit « Isaac » et 2 x 125 kg semaines 13 et 15.</u>	TRF
Le Tarnac		Du pont de La Laigne au Moulin de Goribon, commune de Nieul-le-Virouil.		90 kg	30 kg à l'ouverture et 2 x 30 kg semaines 13 et 15.	
Le Biget	2 ^{ème}	Du pont de La Roche (commune de Celles, pont D 47 direction Gimeux) à la confluence avec le Né.	Gaule Jonzacaise	120 kg	40 kg à l'ouverture et 2 x 40 kg semaines 12 et 13.	TAC, TRF, SDF
Le Pharaon		Du pont de Bapaille (Mortiers) au lieu-dit Le Geay (Léoville).		135 kg	45 kg à l'ouverture et 2 x 45 kg semaines 12 et 14.	
Le Trèfle		De St-Ciers-Champagne (second pont D 251 E3 direction Brie-sous-Archiac, lieux-dits l'Encrevier/La Briasse) au Moulin de Bertin.		165 kg	55 kg à l'ouverture et 2 x 55 kg semaines 12 et 14.	
Le Taillon		Du pont de la D 145 à Saint-Dizant-du-Gua au lieu-dit Le Sap.	180 kg	60 kg à l'ouverture et 2 x 60 kg semaines 13 et 15.	TAC, TRF	
La Liveenne		Chepniers, Jussas, Corignac	170 kg	100 kg à l'ouverture + 70 kg semaine 16.		
Le Mouzon		St-Palais-de-Négrignac, Neuvicq, St-Martin d'Ary et Montguyon	250 kg	160 kg à l'ouverture + 90 kg semaine 16.		
Le Lary		Chevanceaux, St-Palais-de-Négrignac, Montlieu-la-Garde, Neuvicq, Orignolles, St-Martin-d'Ary, Clérac, Cercoux, St-Pierre-du-Palais et La Clotte	460 kg	270 kg à l'ouverture + 190 kg semaine 16.		
Le Palais		Boresse-et-Martron, Neuvicq, Montguyon, Le Fouilloux et St-Pierre-du-Palais	270 kg	170 kg à l'ouverture + 100 kg semaine 16.	TAC	
La Dronne		Du Moulin des Herveux au lieu-dit Le Maine Dufour à Saint-Aigulin	300 kg	200 kg à l'ouverture + 100 kg semaine 13.		
La Mâme	De Boscarnant/La Génétouze jusqu'à la confluence avec la Dronne	50 kg	25 kg à l'ouverture + 25 kg semaine 13.			
La Mozenne	De St-Martin-de-Coux jusqu'à la confluence avec la Dronne	Amicale des Pêcheurs de Saint-Aigulin	50 kg	25 kg à l'ouverture + 25 kg semaine 13.		
TOTAL LACHERS DE TRUITES EN COURS D'EAU SAISON 2020				11 015 Kg	Dont 5 275 kg pour l'ouverture	